

**ENVIRONNEMENT**

SAGEP - Usine de traitement d'eau potable dite usine d'Orly, située à Choisy-le-Roi

SEDIF - Usine de traitement d'eau potable de Choisy-le-Roi

Demande d'autorisation et déclaration d'utilité publique

Information

**EXPOSE DES MOTIFS**

I/ La SAGEP (Société Anonyme de Gestion des Eaux de Paris) a déposé, en mars 2004, auprès du Préfet du Val-de-Marne, une demande d'autorisation de prélèvement et de rejet en Seine pour le fonctionnement de son usine de traitement d'eau potable d'Orly et la mise en place de périmètres de protection, pour une durée de 10 ans.

Lors de l'enquête publique qui s'est déroulée du 24 mai au 28 juin 2004, le Conseil Municipal, dans sa séance du 24 juin 2004, a émis un avis favorable à la demande de la SAGEP.

Les préfetures du Val-de-Marne et de l'Essonne ont pris conjointement l'arrêté interpréfectoral n° 2007/3123 du 06 août 2007, portant déclaration d'utilité publique des périmètres de protection de la prise d'eau et autorisant les prélèvements et rejets en Seine de l'usine de la Société Anonyme de Gestion des Eaux de Paris dite d'Orly, sise à Choisy-le-Roi. L'autorisation est accordée pour une durée de quinze ans. Cet arrêté est présenté pour information au Conseil Municipal.

II/ Le SEDIF (Syndicat des Eaux d'Ile-de-France) a déposé, le 23 décembre 2003, auprès du Préfet du Val-de-Marne, une demande d'autorisation de captage pour le fonctionnement de son usine de production d'eau potable de Choisy-le-Roi. Le dossier portait sur l'instruction de trois procédures administratives distinctes :

- autorisation de prélèvement et de rejet en Seine,
- autorisation de distribuer de l'eau destinée à la consommation humaine,
- déclaration d'utilité publique des périmètres de protection.

Lors de l'enquête publique qui s'est déroulée du 24 mai au 28 juin 2004, le Conseil Municipal, dans sa séance du 24 juin 2004, a émis un avis favorable à la demande du SEDIF.

Les préfetures du Val-de-Marne et de l'Essonne ont pris conjointement l'arrêté interpréfectoral n°2008/88 du 8 janvier 2008, portant déclaration d'utilité publique des périmètres de protection de la prise d'eau, autorisation de traitement et de distribution d'eau potable et autorisation de prélèvement et de rejet en Seine de l'usine du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France, sise à Choisy-le-Roi. L'autorisation est accordée pour une durée de quinze ans. Cet arrêté est présenté pour information au Conseil Municipal.

P.J. : arrêtés interpréfectoraux